

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 748**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art option : communication graphique

Nouvel intitulé : Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle pluri média

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC n° 13 | Recteur de l'académie                            |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

321 Journalisme et communication

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir de l'idée ou du projet du concepteur créateur, le titulaire de ce diplôme réalise un prototype destiné à être reproduit en grand nombre ou en série limitée. Dans un bureau des méthodes, il procède à un échantillonnage, choisit les matières ou matériaux appropriés, établit le planning de fabrication, calcule un prix prévisionnel. A l'atelier, il travaille sur machine et, après expérience, il peut devenir contrôleur de fabrication ou de qualité.

Il maîtrise les techniques de la mise en page d'un document et exécute une maquette à partir du projet du concepteur.

Ce technicien a des compétences dans le domaine de la créativité, l'esprit d'analyse, le jeu critique, la capacité de communication et d'acquérir la maîtrise du dessin rapide (rough) et des outils graphiques informatisés (logiciels en 2D et 3D, images de synthèse, retouche d'images...).

Il a des connaissances en technologie de la communication, expression plastique, arts visuels appliqués et nouvelles technologies.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs de la communication, de l'édition et de la publicité. Agence de publicité, studio de création graphique.

Le domaine de l'édition et de la VPC.

Graphiste, publicitaire, maquetteur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Etude d'un procédé de fabrication situé dans la chaîne graphique - Préparation d'ude documents techniques
- Art et technique : histoire de l'art et de la communication visuelle
- Evaluation de la formation en milieu professionnel
- Mise en oeuvre et réalisation de tout ou partie d'un ouvrage
- projet d'art appliqué
- économie et gestion
- Mathématiques et sciences physiques
- Langue vivante
- Français-histoire géographie
- Education artistique-arts appliqués
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

|  |   |  |
|--|---|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X | idem   |
| Après un parcours de formation continue                          | X | idem   |
| En contrat de professionnalisation                               | X | idem   |
| Par candidature individuelle                                     | X | idem   |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X | idem   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Articles D.337-51 à D337-94 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

26/09/91

Abrogé par l'arrêté du 26 avril 2011. La dernière session d'examen aura lieu en 2013

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle pluri média